

TEOM kezako ?

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est payée tous les ans dans le cadre des impôts locaux en même temps que la taxe foncière. Elle est la principale source de financement du service public déchets.

Comment est-elle calculée ?

Payée par les propriétaires de biens bâtis, la TEOM est calculée en multipliant la moitié de la valeur locative du logement (définie par l'administration fiscale et indiquée sur l'avis d'imposition)* par 9,54 %, correspondant au taux unique appliqué par Lorient Agglomération sur le territoire (hors Caudan : 6,80 %). À Lorient Agglomération, ce taux a été gelé depuis 2018 pour ne pas se répercuter sur le pouvoir d'achat des habitants, et ce malgré la hausse des coûts de collecte. Si les habitants ont pu constater une légère augmentation au cours de ces 5 dernières années, celle-ci est en fait due à la hausse de la valeur locative de leur bien et non au taux voté par Lorient Agglomération.

**Pour évaluer la valeur locative des biens, l'administration fiscale utilise une base de calcul fixée lors de la dernière révision générale de 1970, ce qui explique une distorsion avec le prix réel du marché*

Une gestion des déchets qui coûte cher

À Lorient Agglomération, comme ailleurs en France, la gestion des déchets est de plus en plus coûteuse. Différents paramètres expliquent cette hausse, notamment le paiement de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Cette taxe, due par Lorient Agglomération à l'État, est appliquée en « dédommagement » des activités polluantes générées pour le traitement des déchets, comme l'enfouissement ou la valorisation énergétique. En 2020, le traitement des déchets non recyclables coûtait ainsi 25 € de TGAP par tonne, contre 65 € aujourd'hui et ce malgré les actions mises en place par Lorient Agglomération pour réduire l'enfouissement.

La hausse des coûts de l'énergie a également un impact significatif. En effet, les camions qui assurent la collecte consomment du gasoil ou du gaz bioGNV et les usines de traitement nécessitent beaucoup d'électricité pour être exploitées.

244 €

C'EST LE MONTANT ANNUEL MOYEN DE LA TEOM SUR L'AGGLO.

Par exemple pour les propriétaires d'une maison « standard » de 120 m² à Pont-Scorff ou de 106 m² à Plœmeur



© Sonia Lorec

Des mesures pour limiter les coûts

Pour limiter les répercussions du contexte national sur les coûts de la gestion des déchets, Lorient Agglomération a mis en place une série de mesures. Le centre de tri Adaoz est ainsi modernisé avec des installations dernières générations pour limiter les consommations énergétiques. Par ailleurs, de nouvelles installations de production d'énergie renouvelable ont été mises en place sur les sites de traitement, comme l'Installation de stockage des déchets non dangereux « Kermat », à Inzinzac-Lochrist. Le gaz ou l'électricité produits sur place sont proposés à la revente, et les recettes générées contribuent au financement du service*. Enfin, la réduction de la fréquence de collecte des poubelles contribue également à réduire les consommations de carburant et de facto les coûts du service**.

* Plus d'informations page 10

** Plus d'informations page 5